AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1946
FR0010908533-FS1154

6 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2018, la société Select Equity Group, L.P.[1] (380 Lafayette Street, New York, 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 décembre 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir 12 273 163 actions représentant autant de droits de vote[2], soit 5,13% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

[1] Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Par ailleurs, Select Equity Group L.P. a précisé gérer discrétionnairement 475 899 actions EDENRED (non prises en compte dans la détention) pour le compte de clients qui ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 239 411 300 actions représentant 244 828 018 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.